

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2022-134
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 décembre 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Claude STIQUEL. Marie HUGONIOT.

**Nbre de membres
présents : 23**

**Nbre de suffrages
exprimés : 24**

Excusé : 1
Dominique DANGEL.

Absents : 9

MM. Mmes Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Pouvoir : 1
Mme Dominique DANGEL pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 7 décembre 2022

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2022 est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – SECURISATION DU POSTE DE POLICE
MUNICIPALE, DE L'HOTEL DE VILLE ET DU POLE MULTISERVICES**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-134-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2022

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2022-134**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – SECURISATION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE, DE L'HOTEL DE VILLE ET DU POLE MULTISERVICES**

Monsieur le Maire expose qu'afin de prévenir, les atteintes à l'ordre public, notamment les atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la ville de Valentigney a fait le choix de développer son système de vidéoprotection par l'installation de 21 caméras supplémentaires et d'accroître les effectifs de sa police municipale.

Compte-tenu de ces éléments, il est nécessaire d'aménager le poste de police municipale situé dans l'enceinte de l'hôtel de ville par la création d'un local CSU (Centre de Supervision Urbain) et par la modification des vestiaires actuels. De plus, ces locaux doivent être sécurisés au même titre que l'hôtel de Ville.

Par ailleurs, le Pôle Multiservices situé sur le quartier des Buis, abrite depuis quelques années un agence postale communale, cette dernière fournit aux habitants du quartier les missions traditionnelles de la poste mais également une offre bancaire avec dépôt de fonds. A cet effet, ce site doit également faire l'objet d'une sécurisation.

Ce projet de sécurisation de bâtiments, dont le coût prévisionnel est estimé sur la base de devis à hauteur de 51 440,98 € HT soit 61 729, 18 € TTC peuvent bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	
DEPENSES EN € HT	51 440,98 €
ETAT – DSIL - (30%)	15 432,29 €
FINANCEMENT VILLE - (70%)	36 008,69 €

CM DU 14 DECEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-134-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ~~23 DEC. 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,
A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,

- **APPROUVE** ce projet d'investissement et son plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, la soultte de la dépense non couverte par la subvention étant prise en charge sur les fonds propres de la Ville,

- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de cette subvention.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

CM DU 14 DECEMBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été
publié ou notifié le ~~23 DEC 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-134-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2022